



Mixité sociale et développement durable

OPERATION
47 LOGEMENTS individuels
Résidence Victor Hugo à Chaumont

DOSSIER DE PRESSE
13 Juillet 2009



PROGRAMME DE LA MANIFESTATION

Livraison logements
Résidence Victor Hugo
13 Juillet 2009

- 16h00** Accueil sur le site
- 16h05** Coupe du ruban symbolisant la mise en location des pavillons de la Résidence Victor Hugo
- 16h10** Discours du Président
- 16h20** Remise des clés du pavillon au premier client ainsi que le guide pratique de la Résidence et deux lampes basse consommation
- 16h30** Intervention de M. Eric CLAVAUD, Directeur du courrier Poste Meuse Champagne Ardenne sur la mise en place du «KIOSQUE ECOLOGIQUE» :
une première en France
- 16h35** Visite du Kiosque et des logements
- 17h00** Cocktail sur le site





SOMMAIRE

I - Communiqué de presse	p.1 et 2
II - Description du projet	p. 3
III - Plan de situation	p. 4
IV - Plan masse	p. 5
V - Composition du programme et plan des logements	p. 6 à 12
VI - Une opération certifiée	p. 13
VII - Les performances techniques	p.14 et 15
VIII - Un projet au service de l'environnement	p. 16 à 18
IX - Une première en France : le Kiosque écologique	p. 19
X - Le guide de la Résidence	p. 20
XI - Le prix de revient de l'opération	p. 21
XII - Les entreprises intervenantes	p. 22
XIII - Carte d'identité de Chaumont HABITAT	p. 23





I - COMMUNIQUE DE PRESSE

Livraison des logements individuels Résidence Victor Hugo

Le 13 Juillet 2009 à 16h00, Luc CHATEL, Président de Chaumont HABITAT, en présence des représentants du Conseil d'Administration, du Directeur Général et de la maîtrise d'ouvrage de Chaumont HABITAT, de la maîtrise d'oeuvre, des entreprises retenues et des représentants de la POSTE, inaugurent la mise en location des 24 premiers logements de la Résidence Victor Hugo, rue du Bassigny.

Une résidence en phase avec son environnement

Les bâtiments ont été orientés et agencés de façon à pouvoir utiliser les panneaux solaires de façon optimum et de bénéficier d'un apport solaire. L'architecture épurée est composée de toitures de type terrasses sans débord pour éviter l'ombrage sur les bâtiments avoisinants.

Sur ce programme de 47 logements, le choix s'est porté sur des capteurs solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire.

94 capteurs solaires seront ainsi disposés sur les 47 logements prévus sur ce programme soit 216,2 m² en totalité : énergie d'avenir, propre, gratuite et 100 % renouvelable. Ces capteurs seront couplés avec des chaudières gaz à condensation : 55 % des besoins en eau chaude sanitaire des appartements seront ainsi couverts par les panneaux solaires.

L'association de ces deux équipements va permettre de réduire de 85,8 tonnes par an l'émission de CO₂ dans l'atmosphère et conduire à une économie de charges de 40 % pour le locataire.

Partenariat avec la Poste : la mise en place d'un kiosque écologique : une première en France

Chaumont HABITAT et la Poste installent en partenariat une nouvelle génération de mobilier urbain sur la Résidence Victor Hugo. D'un style totalement nouveau, ce «kiosque» aux vertus écologiques, est une première en France. Il accueille les boîtes aux lettres des locataires, une boîte aux lettres jaune pour le dépôt du courrier et un caisson pour récupérer les piles et batteries usagées.

La Résidence Victor Hugo disposera de deux Kiosques, le premier étant installé en vue de la livraison officielle des 24 premiers logements de la Résidence le 13 Juillet prochain. Le second sera installé pour la livraison des derniers logements à l'automne.

Des boîtes aux lettres

Chaque Kiosque, fruit de la collaboration entre Chaumont HABITAT et la Poste, permet d'accueillir 24 boîtes aux lettres en un seul et même lieu. Ce Kiosque équipé de boîtes étanches et normalisées permet à chaque locataire de recevoir des plis volumineux dans les meilleures conditions et ainsi d'éviter les déplacements au bureau de poste. Une convention liant la Poste et la collectivité prévoit l'entretien des boîtes aux lettres tous les trois ans et leur remplacement au bout de huit ans. Les résidents ont ainsi l'assurance d'avoir un boîte toujours en bon état.





Des nouveaux services

* Demander la visite du facteur

Une molette située sur chaque boîte aux lettres permet au résident d'indiquer s'il souhaite la visite de son facteur. Ainsi, après avoir distribué le courrier dans les boîtes aux lettres du Kiosque, le facteur se rendra au domicile du résident qui aura actionné sa molette. Bien entendu, pour les objets nécessitant le recueil d'une signature, comme les lettres recommandées par exemple, le facteur passera systématiquement au domicile du destinataire.

* Poster son courrier

Ce kiosque permet aux résidents mais aussi à tous les Chaumontais de poster leur courrier car il est équipé d'une boîte aux lettres jaune relevée chaque jour par le facteur.

* S'informer

Bien plus qu'un simple regroupement de boîtes aux lettres, le Kiosque sera un lieu de rencontres, de discussions mais aussi d'informations grâce à un panneau réservé à l'information de Chaumont HABITAT, municipale et associative. Il deviendra de fait un lieu de convivialité.

* Recycler piles et batteries

Pour faciliter la contribution des résidents au développement durable, le Kiosque intègre un caisson de dépôt réservé au recyclage de leurs piles ou de leurs batteries.

* Des gestes pour l'environnement

Afin d'apporter une réponse concrète aux problématiques de développement durable et de répondre aux besoins des locataires de ce nouveau quartier, Chaumont HABITAT et la Poste ont mené ensemble une réflexion pour concrétiser ce projet audacieux. Fort de cet échange, il a été décidé de privilégier un **design intégré à l'urbanisme**, d'utiliser des matériaux naturels tels que le bois, la mise en service de panneaux solaires photovoltaïques pour l'éclairage du Kiosque et d'installer un caisson pour favoriser et développer le recyclage des batteries et piles usagées ; autant de réponses concrètes qui s'inscriront dans le quotidien des Chaumontais. Permettant de limiter chaque jour le nombre d'arrêts des facteurs, les deux Kiosques amélioreront le **bilan carbone de la commune**. Il s'agit donc d'un ensemble d'avancées qui justifient pleinement leur implantation dans ce nouveau quartier éco-conçu de Chaumont HABITAT.

Le guide pratique de la Résidence avec un volet «éco geste»

S'impliquer dans une démarche de développement durable exige une **prise de conscience de tous les acteurs**. C'est pourquoi, afin de bâtir une construction qui se perpétuera dans le durable, il est essentiel que les occupants soient partie prenante. Pour inscrire le locataire dans une **démarche éco-citoyenne**, Chaumont HABITAT remettra un **guide à chaque locataire entrant** qui évoquera :

- les interlocuteurs et numéros utiles,
- des conseils pour bien s'installer,
- la présentation de la Résidence et de ses équipements
- les éco-gestes (chauffage, éclairage, veilles, appareils électroménagers, eau),
- les services associés à la Résidence (ordures ménagères, encombrants, kiosque écologique, école/collège, transports en commun, commerces...)

Afin d'inciter les locataires à s'impliquer dans les éco-gestes, deux lampes basse-consommation offertes par EDF leur seront remises lors de leur entrée dans les lieux.



Cité d'urgence Issartel



Démolition



Résidence Victor Hugo

II - DESCRIPTION DU PROJET

Le site où la Résidence a été implantée était auparavant occupé par les cités d'urgence Issartel/Bassigny.

Les financements de rénovation urbaine ont permis d'entreprendre une politique de démolition/reconstruction. C'est ainsi que 52 logements situés rue Issartel/Bassigny ont été démolis en 2007 car les logements ne répondaient plus du tout de par leur conception et leur équipement aux besoins actuels des locataires (pas d'isolation thermique, mode de chauffage obsolète, salle de bain et sanitaire vétustes).

Ainsi, les terrains libérés par la démolition ont permis de mettre en oeuvre un projet de 47 logements individuels. Un nouveau quartier a pu être créé : un îlot urbain desservi par une nouvelle rue reliant les rues Issartel et Bassigny.

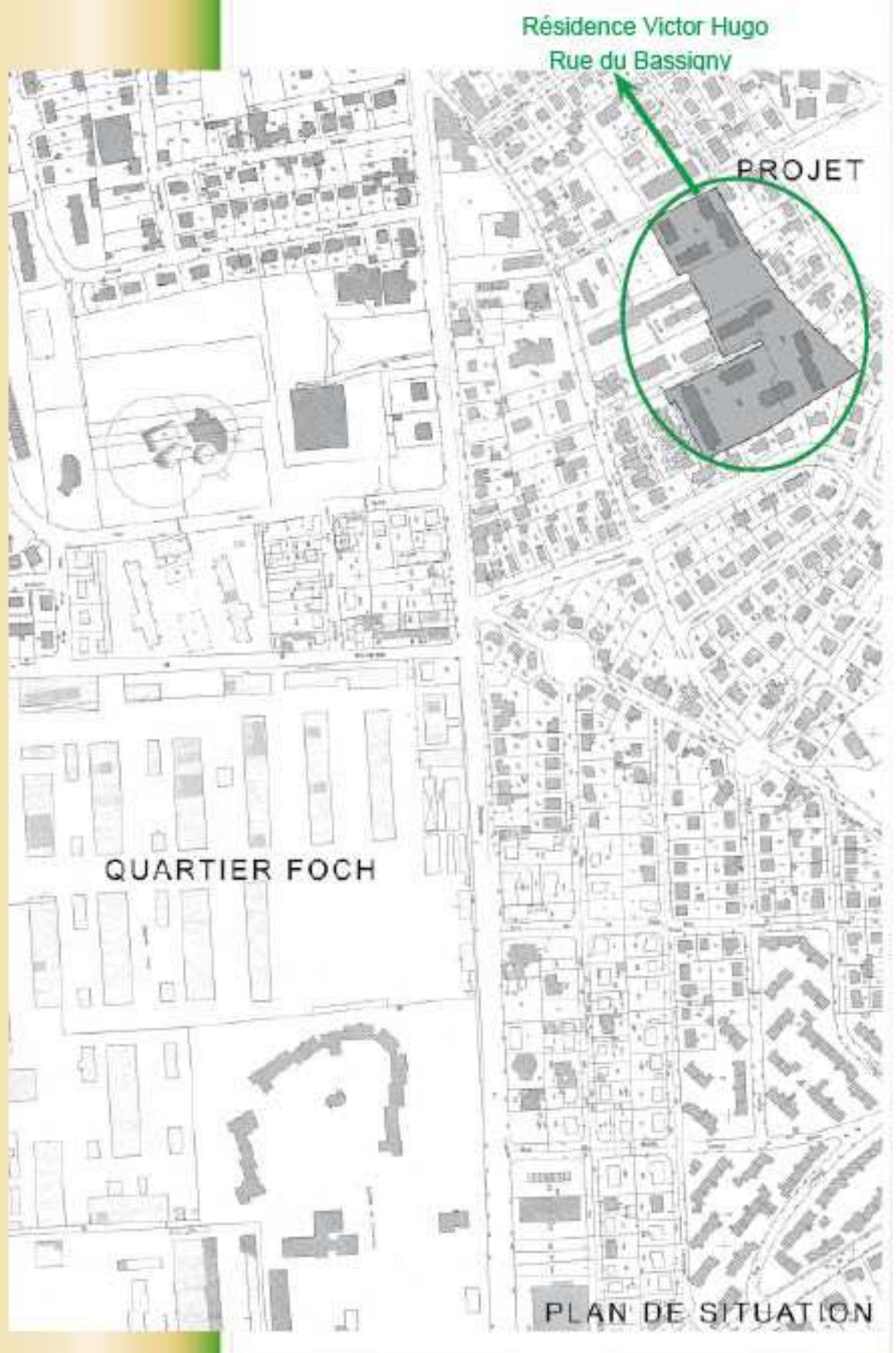
La particularité de la Résidence est d'être conçue dans un **esprit de mixité sociale** avec 16 logements de type PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) permettant aux familles cumulant souvent de faibles ressources et des difficultés d'adaptation sociale d'accéder à des logements décentes. Ainsi sur les 47 logements, 1/3 des logements sera proposé aux familles issues des logements voués à la démolition.

Les bâtiments ont été orientés et agencés de façon à pouvoir utiliser les panneaux solaires de façon optimum. Tous les logements sont traversants favorisant l'éclairage naturel et un apport solaire maximum.

Les bâtiments ont été choisis avec une architecture épurée composée de toitures de type terrasses sans débord pour éviter l'ombrage sur les bâtiments avoisinants.

Les logements accolés disposent d'un **patio** afin d'**améliorer l'éclairage naturel des logements**.

III - PLAN DE SITUATION





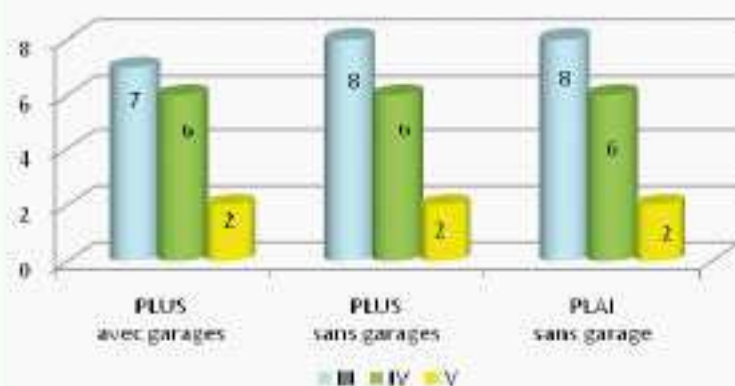
PLUS : prêt locatif à usage social

PLAI : prêt locatif aidé d'intégration

V - COMPOSITION DU PROGRAMME

Programme immobilier par type et catégorie

Type	PLUS individuels avec garage	PLUS individuels sans garage	PLAI individuels sans garage
III	7	8	8
IV	6	6	6
V	2	2	2



Logements PLUS avec garage

Type	Surface en m ²	Loyer
III	86,12	429,43 €
IV	102,59	504,86 €
V	115,24	562,80 €

Logements PLUS sans garage

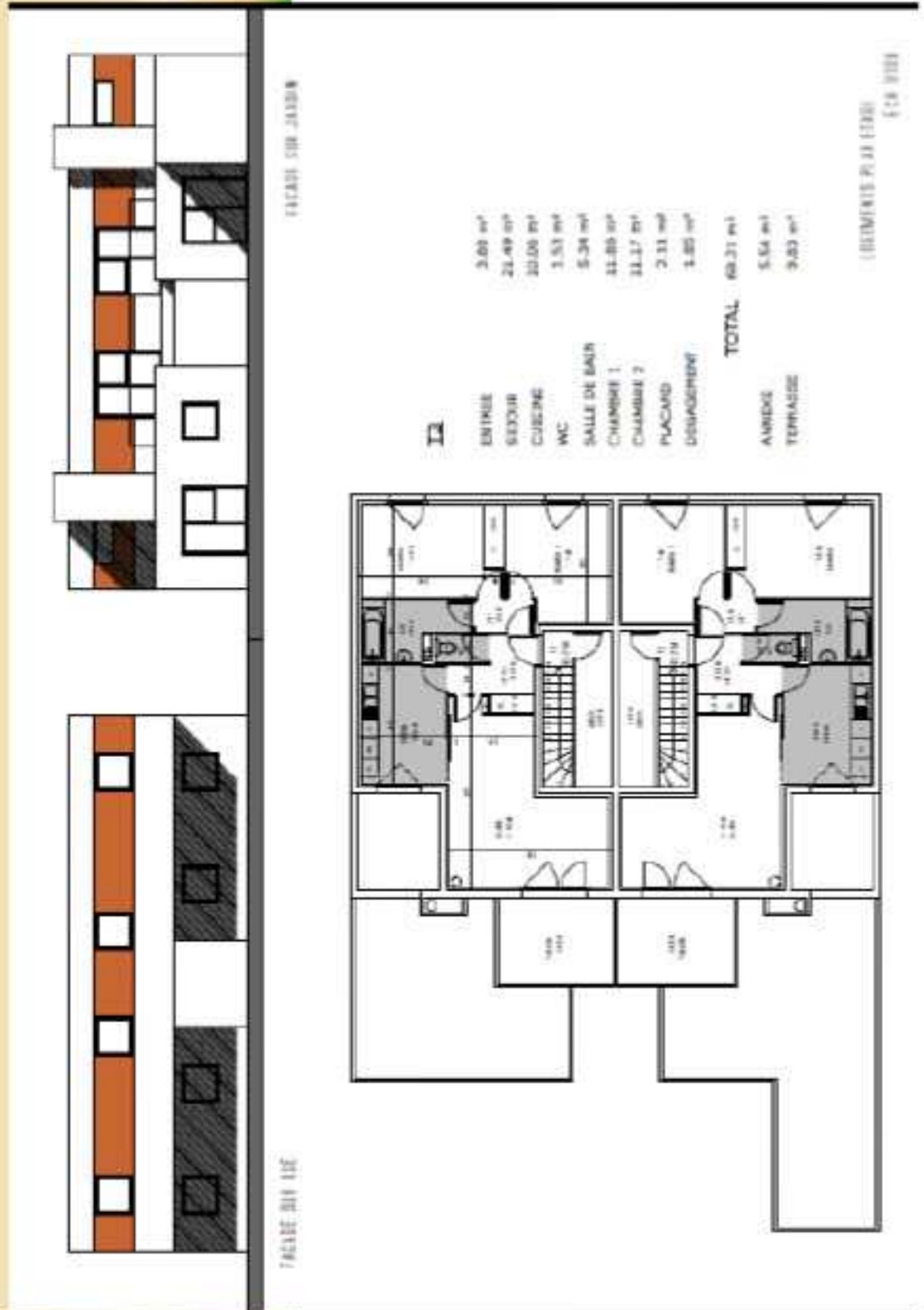
Type	Surface en m ²	Loyer
III	76,30	314,36 €
IV	82,05	338,05 €
V	91,28	376,07 €

Logements PLAI

Type	Surface en m ²	Loyer
III	76,30	312,83 €
IV	82,05	336,40 €
V	91,28	374,24 €



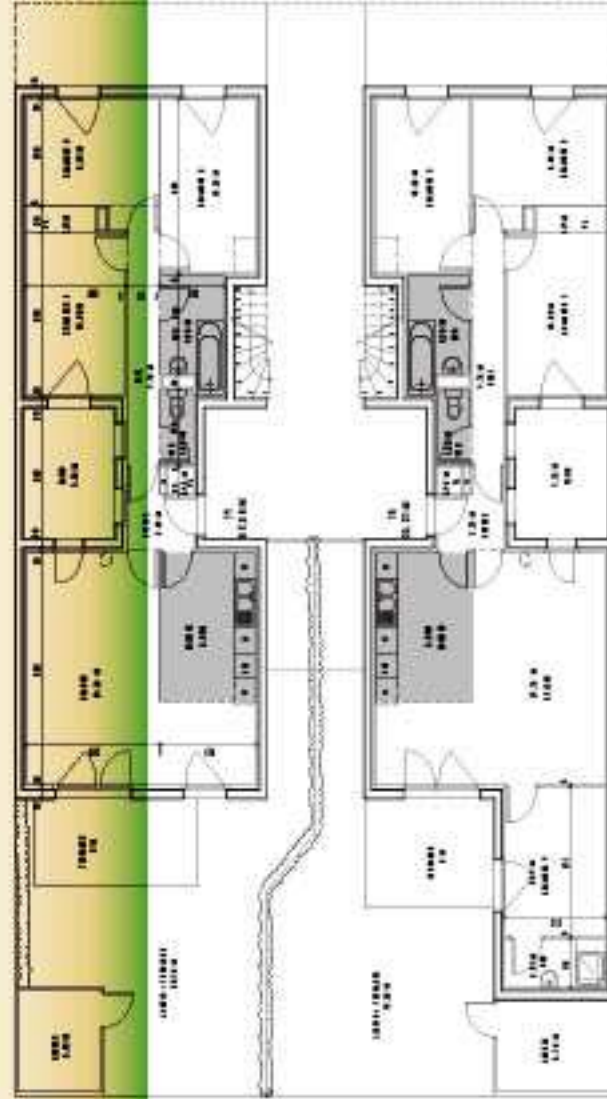
Logements PLAI





Logements PLAI

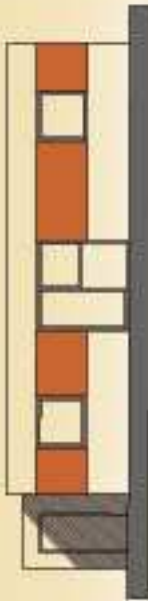
I4	ENTREE	2.94 m ²
	SEJOUR	24.78 m ²
	CUISINE	8.91 m ²
	WC	1.53 m ²
	SALLE DE BAIN	4.25 m ²
	CHAMBRE 1	10.06 m ²
	CHAMBRE 2	9.84 m ²
	CHAMBRE 3	10.33 m ²
	PLACARD	1.59 m ²
	DEGAGEMENT	4.76 m ²
	TOTAL	28.81 m²
	ANNEXE	5.43 m ²
	TERRASSE	9.00 m ²
I5	ENTREE	2.94 m ²
	SEJOUR	24.78 m ²
	CUISINE	8.91 m ²
	WC	1.53 m ²
	SOB + SDE	7.26 m ²
	CHAMBRE 1	10.06 m ²
	CHAMBRE 2	9.84 m ²
	CHAMBRE 3	10.35 m ²
	CHAMBRE 4	9.34 m ²
	PLACARD	1.59 m ²
	DEGAGEMENT	4.76 m ²
	TOTAL	91.16 m²
	ANNEXE	6.78 m ²
	TERRASSE	9.00 m ²



LOGEMENTS PLAI 800
CEN 10100



FACADE SUR RUE



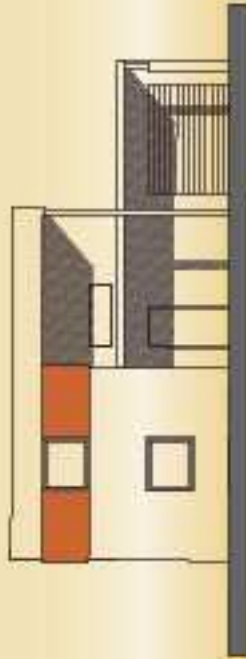
FACADE SUR JARDIN

Logements PLUS

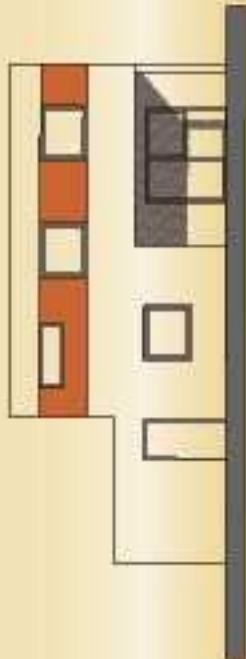
T3

ENTREE	4,56 m ²
SEJOUR	25,34 m ²
CUISINE	11,99 m ²
WC	1,57 m ²
SALLE DE BAIN	5,53 m ²
CHAMBRE 1	13,16 m ²
CHAMBRE 2	9,99 m ²
PLACARD + RGT	5,34 m ²
DEGAGEMENT	4,09 m ²
TOTAL	81,57 m²
GARAGE	19,97 m ²
TERRASSE	10,00 m ²





FACADE SUR RUE



FACADE SUR JARDIN

Logements PLUS

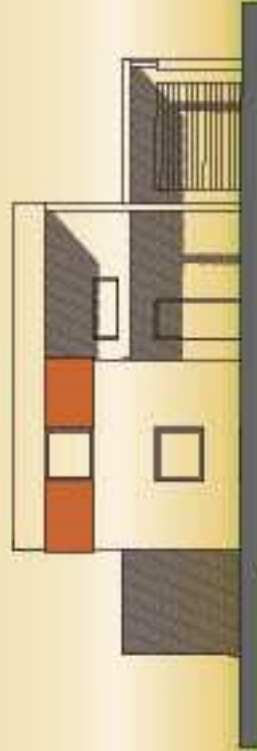
T4

ENTREE	7.79 m ²
SEJOUR	26.61 m ²
CUISINE	10.86 m ²
WC	2.79 m ²
SALLE DE BAIN	5.03 m ²
CHAMBRE 1	11.77 m ²
CHAMBRE 2	10.21 m ²
CHAMBRE 3	9.25 m ²
PLACARD + RGT	4.52 m ²
DEGAGEMENT	6.22 m ²
TOTAL	95.05 m²
GARAGE	14.93 m ²
CELLIER	6.28 m ²
TERRASSE	9.75 m ²

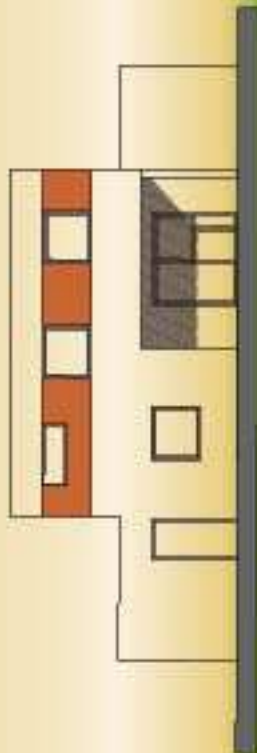


LOGEMENTS PLUS T4
ECH 1/100

Logements PLUS



FACADE SUR RUE



FACADE SUR JARDIN

T5

ENTREE	8.22 m ²
SEJOUR	23.84 m ²
CUISINE	10.51 m ²
WC	2.74 m ²
SALLE DE BAIN	5.05 m ²
SALLE D'EAU	3.58 m ²
CHAMBRE 1	11.29 m ²
CHAMBRE 2	11.82 m ²
CHAMBRE 3	10.39 m ²
CHAMBRE 4	9.23 m ²
PLACARD + RGT	5.11 m ²
DEGAGEMENT	6.11 m ²
TOTAL	107.89 m²
GARAGE	14.93 m ²
CELLIER	6.28 m ²
TERRASSE	10.50 m ²





Organisme certificateur, filiale de l'Association QUALITEL, CERQUAL a en charge l'activité de certification des logements neufs et propose les certifications Qualitel (confort et économies de charges), Habitat & Environnement (confort et respect de l'environnement), NF Logement (qualité technique et services associés) et sa déclinaison environnementale NF Logement démarche HQE.

Pour en savoir plus : www.cerqual.fr

VI - UNE OPERATION CERTIFIEE

Réaliser des bâtiments propres et peu gourmands en énergie est devenu pour Chaumont HABITAT l'une de ses priorités. Ainsi, des exigences sont intégrées dans la conception du projet pour créer un habitat performant. Les innovations techniques et fonctionnelles dont dispose la Résidence Victor Hugo lui confèrent le label «Qualitel» et «Habitat et Environnement» garantis par l'association CERQUAL.



Label QUALITEL

Les critères évalués pour l'obtention de ce label comprennent 7 rubriques techniques qui doivent être traitées par le maître d'ouvrage. Elles sont évaluées sur la base des pièces écrites et des plans du dossier de construction sur l'acoustique intérieure et extérieure, sur la qualité des équipements (plomberie sanitaire), le thermique (hiver et été) et les charges (conception économe en charges).



Label «Habitat et Environnement»

Ce label permet une réduction de la facture énergétique par rapport au strict respect des normes en vigueur.

Les thèmes de la certification sont les suivants :

- * **management environnemental de l'opération** : ensemble des éléments permettant de définir le profil environnemental adapté aux spécificités du site, organiser l'opération pour atteindre les niveaux de performance technique, maîtriser les processus en phase programmation et conception.

- * **choix des matériaux** : étiquetage environnemental des matériaux, utilisation de matériaux renouvelables, durabilité de l'enveloppe du bâtiment.

- * **énergie, réduction de l'effet de serre** : performance énergétique, installation électrique, maîtrise des consommations électriques.

- * **confort et santé** : acoustique intérieure et extérieure, confort thermique hiver/été, aération, ventilation des logements, adaptation des locaux de collecte au tri.

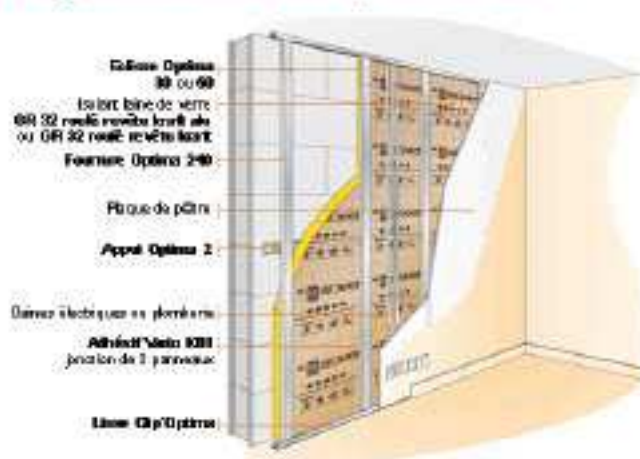
- * **gestes verts** : information des habitants.



VII - LES PERFORMANCES TECHNIQUES

Clos et couvert

- toitures terrasses sur isolées,
- menuiseries PVC avec volets roulants électriques (oscillo-battant pièces humides),
- portes palières en acier laqué serrure trois points,
- procédé d'isolation des murs thermo-acoustique sous ossature métallique et plaque de plâtres supérieures permettent de dépasser de 15 % la réglementation thermique de 2000.



Avantages de ce procédé :

- isolation de haut niveau,
- système complet, sec et propre qui ne nécessite pas l'emploi de colle,
- pose simple, contrôlable à chaque étape,
- passage des gaines sans saignée dans l'isolant : pas de perte de performance,
- 5 fois moins de déchets qu'un doublage traditionnel : nettoyage du chantier facilité, limitation des coûts de mise en décharge et de démontage ultérieur.



Chauffage/eau chaude

- chaudières gaz à condensation,
- production d'eau chaude par panneau solaire,
- chauffage intégré au sol pour logements PLUS individuels.





Plomberie sanitaire/ventilation

- baignoire pour logements IV et V,
- receveur de douche grande surface (90x90) avec parois vitrées pour type III ou 2ème salle de bain type V,
- en option douche à l'italienne (douche de plain pied),
- robinetterie mitigeur tête céramique avec limiteur de pression et température.
- WC avec chasse économique (3litres/6litres),
- évier en résine avec meuble pour tri sélectif (2 bacs de 23 litres),
- alimentation gazinière nouvelle norme,
- ventilation mécanique contrôlée de type hygroréglable B (entrées et sorties hygroréglables)

Revêtements de sols et murs

- carrelage de tous les rez de chaussée
- revêtements plastiques étage (classement U2S P3),
- faïence murale en salle de bain et cuisine
- peinture murale décorative dans toutes les pièces.

Equipements privatifs extérieurs

- terrasse en dalle gravillonnée pour logements RDC et terrasse en platelage bois pour logements en étage,
- jardin végétalisé délimité par clôture sauf logements situés en étages,
- présence d'un local de rangement pour les logements sans garages.



VIII - UN PROJET AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Les principales actions pour permettre aux locataires de diminuer leurs charges locatives tout en préservant l'environnement ont concerné quatre domaines principaux : l'énergie, l'eau, l'électricité et les déchets.

Le chauffage : à la pointe de l'innovation

Pour le chauffage, tous les logements bénéficient d'une chaudière gaz à condensation.

* **Principe** : les gaz de combustion sont réutilisés pour produire de l'énergie afin d'augmenter le rendement. Un système de régulation règle la température en fonction de la température extérieure.



le gain de chauffage par rapport à une chaudière traditionnelle est de 30 % d'économie.

Les capteurs solaires

Les chaudières intègrent un ballon d'eau chaude sanitaire. L'eau du réservoir est réchauffée par l'énergie solaire par l'intermédiaire des capteurs solaires. Le complément est couvert par les chaudières gaz à condensation.



55 % des besoins en eau chaude sanitaire sont générés par les panneaux solaires.

L'eau : économiser l'eau sans s'en apercevoir

De nombreux composants ont été choisis afin de limiter la consommation d'eau potable et récupérer l'eau pluviale.

Limiteurs de pression : ces limiteurs permettent d'une part de diminuer la consommation d'eau et d'autre part de préserver les installations intérieures de plomberie sanitaire (robinetterie, groupe de sécurité des cumulus).

Chasses d'eau double débit : la consommation est de 3 ou 6 litres d'eau, contre 9 pour une chasse d'eau classique, soit une économie annuelle de 30 à 40 m³ pour une famille de 4 personnes.





Robinetterie mitigeur tête céramique : ce type de robinetterie évite les problèmes de fuite au niveau des joints avec un limiteur de débit sur la poignée du robinet (point de résistance à 50 % du débit maximum). De plus, chaque tête de robinet est dotée d'un limiteur de température.



Avec limiteur de débit : un robinet ouvert 10 minutes consommera 80 litres d'eau soit une économie de 70 litres. Sans limiteur de débit : un robinet ouvert 10 minutes délivre 150 litres d'eau.

Douche à l'italienne : les douches sont pourvues d'un robinet mitigeur qui permet une économie de 40 % par rapport à un robinet mélangeur.

Production d'eau chaude : la production d'eau chaude est positionnée dans l'espace chauffé du logement et à proximité des points de puisage.

Gestion des eaux pluviales

Infiltration des eaux pluviales : un système d'infiltration des eaux pluviales par puits perdus permet de ne pas saturer le réseau et d'infiltrer à proximité des constructions, l'eau pluviale des toitures.

Récupérateurs d'eaux pluviales : un récupérateur d'eau pluviale permet aux occupants de collecter les eaux pluviales pour les espaces verts privés.



L'eau de pluie récupérée peut représenter jusqu'à + de 50 % d'économie de la consommation d'eau des ménages



L'électricité

L'utilisation des ampoules à économies d'énergie dites « lampes basse consommation » sera favorisée. A l'entrée dans les lieux, deux ampoules basse consommation données par EDF seront offertes à chaque locataire.



Les ampoules basse consommation consomment 4 fois moins et durent jusqu'à 10 fois plus longtemps.

Gestion des déchets

Tri sélectif :

Les containers sont situés à trois endroits clés de la Résidence pour en faciliter l'accès aux locataires. Les abris sont composés **entièrement d'agrégats naturels** tenus par une structure en acier galvanisé afin de s'intégrer à l'environnement et rester dans un esprit développement durable.

Afin d'inciter les locataires à adhérer au tri sélectif, tous les meubles sous-évier des cuisines sont dotés de poubelles deux bacs sur rails coulissants.



Le compostage individuel

La préservation de l'environnement est complète puisqu'il sera proposé aux locataires de disposer d'un composteur individuel. Un bio-seau destiné à la collecte des déchets de cuisine est fourni en complément pour inciter au tri.



Le tri des emballages et le compostage des déchets réduit de 80 % le volume de la poubelle.



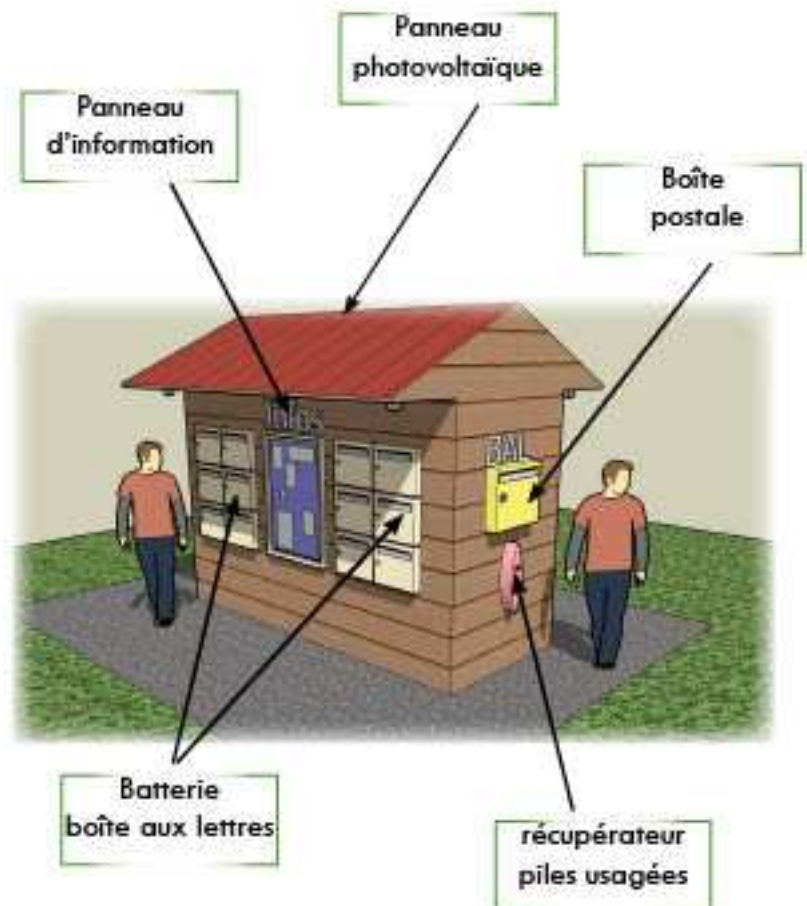


IX - UNE PREMIERE EN FRANCE : LE KIOSQUE ECOLOGIQUE

Pour la première fois en France, en partenariat avec la Poste, un **Kiosque écologique** va être installé sur la Résidence Victor Hugo.

Le Kiosque offre à la fois de nouveaux services et répond aux enjeux du développement durable :

- centralisation des boîtes aux lettres,
- molette sur la boîte aux lettres permettant de déclencher ou non la visite du facteur,
- poster son courrier,
- recyclage des piles et batteries,
- panneau d'information.



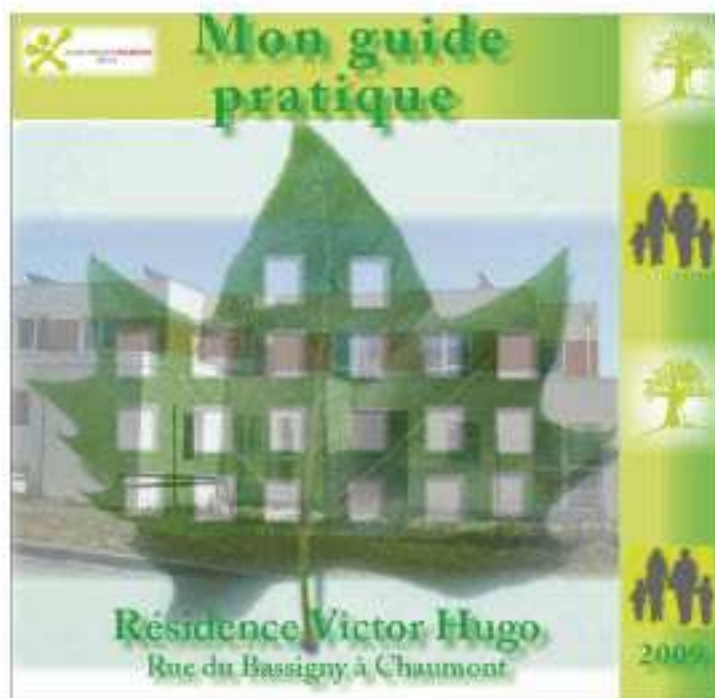


X - LE GUIDE DE LA RESIDENCE

Un guide de la Résidence : «mode d'emploi» sera remis à chaque locataire entrant.

Ce document a pour vocation d'aider le nouveau locataire dans ses démarches et dans l'utilisation des différents équipements de la Résidence. En effet, le mode d'emploi de matériaux performants doit être expliqué et certaines consignes doivent être suivies pour un meilleur rendement énergétique.

En outre, un volet sur les éco-gestes est abordé sur différents domaines comme le chauffage, l'éclairage, les veilles, les appareils électroménagers, l'eau, les ordures ménagères afin de sensibiliser les locataires à adopter des gestes simples pour réaliser des économies d'énergie (chiffres clés à l'appui) et par là même participer aux enjeux du développement durable.



Du bon comportement de chacun dépendra en effet les économies d'énergie attendues et il est indispensable de le faire savoir aux futurs locataires.

Une version du document sera également proposé sur support USB.



XI - LE PRIX DE REVIENT DE L' OPERATION

DEPENSES :

Foncier :	69 600 €
Prestations intellectuelles :	610 000 €
Travaux :	5 875 000 €

RESSOURCES :

Prêt CDC :	4 351 209 €
Subvention ANRU :	1 263 195 €
Subvention ADEME :	139 200 €
Subvention EDF :	100 500 €
Subvention Ville de Chaumont :	193 295 €
(voirie publique)	
Conseil Général :	159 400 €
(voirie publique)	
Conseil Régional :	63 760 €
(voirie publique)	
Fonds propres :	284 041 €

TOTAL : 6 554 600 €



XII - LES ENTREPRISES INTERVENANTES**Maître d'ouvrage**

Chaumont HABITAT
51 rue Robespierre
52000 CHAUMONT

Maître d'oeuvre

Ateliers Jacques
29 Rue des Fleurs
21000 DIJON

OPC

DASOM - TROYES

Bureau d'Etudes

Claude TOUZANNE - VESOUL

Contrôleur Technique

QUALICONSULT - REIMS

Coordonnateur SPS

SOCOTEC - TROYES

Entreprises**Lots attribués****Adresse**

CANGI	Gros oeuvre	VERBIESLES
RENARD	Ravalement	CHAUMONT
VALENTI	Co-traitance gros oeuvre Sous-traitant ravalement	CHAUMONT
CUNIN	Chauffage	CONTREXEVILLE
MARTIN	Charpente	CHAUMONT
VERSET	Electricité	VILLIERS LE SEC
MARTEL	VRD/espaces verts	CHAUMONT
BOURREAU	Sous-traitant VRD	CHAMARANDES
COUVR'ETANCHE	Couverture	FENAY
COUETTE	Métallerie	CHAUMONT
ARBAN GROFLEX	Menuiserie ext.PVC	OYONNAX
DETOURBET	Menuiserie inté. bois	VOISINES
PIOLI et BAZIN	Plâtrerie	CHAUMONT
JOFFROY et JENN	Revêtements sols/murs	CHAUMONT
THORREAU	Peinture	CHAUMONT
CHATELAIN	Plomberie sanitaire	CHAUMONT



Rue Paul-Valéry



Rue Simone Fèvre



Rue Cuvier



Avenue Forgeot



Rue Juvet

Chaumont HABITAT
51 rue Robespierre
B.P. 39
52002 CHAUMONT CEDEX
Tél. : 03.25.32.54.62
Fax : 03.25.02.60.70
e-mail : office@chaumonthabitat.fr
site web : www.chaumonthabitat.fr

Chaumont HABITAT, c'est AUJOURD'HUI :

UN ORGANISME au savoir-faire éprouvé

Créé en 1923

Président :

Monsieur Luc CHATEL

Vice-Président :

Monsieur Didier COGNON

Directeur Général :

Madame Michèle ZIEGLER

UN PATRIMOINE :

- de 5 070 logements en majeure partie sur la commune de Chaumont
- 1 576 garages
- 47 locaux résidentiels et commerciaux + 10 locaux techniques
- 1 foyer des Personnes Agées.

Une vaste gamme de logements proposée dans tous les secteurs de la ville de Chaumont, du studio au 6 pièces, neufs ou réhabilités.

Une VERITABLE gestion de proximité

- 2 agences décentralisées sur le territoire pour une présence au coeur des quartiers assurant la gestion du quotidien :

- **ANTENNE ROCHOTTE** : 7/11 rue Fléming.
Gestion de 1 537 logements
- **AGENCE CENTRE** : 11 rue Robespierre
Gestion de 3007 logements

70 % des agents sont des agents de terrain (agents d'entretien, chargés de clientèle, agents techniques).

Des avantages FINANCIERS appréciables pour le client

- pas de frais d'agence et un dépôt de garantie limité à un mois de loyer sans les charges,
- une possibilité d'avance du dépôt de garantie (loca-pass),
- accès FSL,
- tous les logements sont conventionnés APL,
- un règlement à terme échu,
- des contrats d'entretien à prix compétitif.